L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 4 OCTOBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

MME E. Moreau, modiste de premier ordre, a transféré son salon au No 2[illegible] de la rue du Canal, au premier. 30 sept—3m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN bon jardinier (fleurs et légumes) demande un emploi. S'adresser à Girard, 7 Toulouse st. Bonnes références. 3 oct—7f

ON DEMANDE.

ON demande un homme actif comprenant le français et l'anglais. Adresser "Insurance" à l'Abeille. 4 oct—7f

ON demande—Un garçon d'une quinzaine d'années connaissant un peu la épicerie. S'adresser encoignure Derbigny et Ste-Anne. 3 oct—1f

UNE apprentie couturière, Orléans 19. 30 sept—7f

ON demande—Une domestique de couleur pour faire le ménage d'une petite famille et sachant coudre. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 30 sept—

ON demande 20 solliciteurs. S'adresser, 72 rue St Pierre. ETIENNE GHIRARDI. 27 sept—7f

A VENDRE.

A VENDRE.—Vaste et splendide terrain ayant 135 pieds de profondeur, avec hangars, pouvant servir de chantier de bois ou de charbon. Ce lot de terre est situé dans un endroit central,—300 rue des Remparts, près Quartier, à un îlet de l'Esplanade. Il en sera donné possession immédiatement. S'adresser à Paul E. Théard, 54 Camp, ou au No 134 rue du Quartier. 4 oct—10f

MAGNIFIQUES Vaches laitières (Créoles). S'adresser, H. Mehnert, 378 Magazine. 7 sept—1m

A LOUER.

MAISON réparée à neuf, au coin des rues St Pierre et Remparts, $30 par mois.

Magasin et résidence au coin des rues Toulouse et Chartres, $30 par mois.

Magasin et résidence No 124 1/2, attenant au précédent, $25 par mois.

S'adresser à H. Gally, 177 Common Street, ou Aug. Huard, 20 Carondelet. 30 sept—7f

A LOUER ou à vendre, Résidence 50 Ave nue Esplanade. S'adresser Traders Bank. 4 sept—

Nos 7 et 9 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazar et le marché aux légumes. Sadresser à Hoey & O'Connor 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Eliza A. Mullen, autorisée vs. A. S. Armstrong.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 13,790—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 8me jour d'octobre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison et un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. D[illegible]RIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

26 sept—26—3 8 oct.

Jules Janvry vs. Nicholas Gasper.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 13,764.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11me jour d'octobre 1890, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté (anciennement St-Paul), Franklin (anciennement Peters), Poydras et Perdido, désigné comme lot No 8 sur un plan dressé par V. Eglofstein, voyer, daté du 16 janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en pied américain, 26 pieds de face à la rue Liberté sur 127 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par lui, comme suit : un tiers par héritage de feue Annie Smith, d'après un jugement de la Cour Civile de District le 7 janvier 1890, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 133, folio 264, et les deux autres tiers par achat de ses co-héritiers par acte passé pardevant Omer Villere, notaire, le 21 mai 1890, enregistré au Bureau des Aliénations livre 134, folio 534.

Saisi dans l'affaire susdite et sus numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

[illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Vve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,053—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Marie Silva, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 oct—4 9 12

Succession de Frank Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,459—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Silva, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 oct—3 8 12

Succession de Mme Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,031.—Division C.—Attendu que Mme Mary Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Ann Smith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

30 sept—30—oct 4 9

Succession de J. S. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,854—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Selah M. Rivers, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

27 sept—27—oct 2 5

Succession de Alice Mack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,705—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Annie Mack, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

27 sept—27—2 5 oct.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,124 — Division D.—T. J. Carvel & Co, vs leurs créanciers.—Ordre sur la pétition pour l'élection d'un syndic—Qu'une réunion des créanciers des insolvables soit convoquée et tenue pardevant John J. Ward, notaire, MARDI, 4 novembre 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires. La dite réunion devant être convoquée et tenue dans la manière et la forme et après les délais légaux et les avis requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
WM. E. B. SCOTT, Député Greffier.
4 oct—4 20—nov 4

De Labretonne & Galmiche vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,676.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Chas. W. Brown, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 oct—2 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Henry & Brown vs leurs créanciers.—No [illegible]—Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Henry & Brown, composée de William G. Henry et Harry T. Brown, soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau, No 25 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le [illegible] 30me jour d'octobre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et de conclure sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que Jos. C. Andry, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 sept—26—oct 10 30

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 OCTOBRE—CLASSE No 335
Tirage de 4 heures P. M.

17	55	12	43	16	70	64	24	27	4	21

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage de quoi nous apposons notre signature.
Ce 3 octobre 1890—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous ajoutons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de... $300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000,	100,000
1 Lot de..	50,000,	50,000
1 Lot de..	25,000,	25,000
2 Lots de..	10,000,	20,000
5 Lots de..	5,000,	25,000
25 Lots de..	1,000,	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,	60,000
500 Lots de..	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET :

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet. **S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.**

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

Adressez à **M. A. DAUPHIN,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents de l'Express par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John H. Wilberding vs Mathias Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,975.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi, de la propriété et après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans l'îlet No 326, dans le Deuxième District de cette ville borné par les rues Dorgenois, Broad, Toulouse et la Promenade Carondelet et désigné comme lot No 15, mesurant soixante dix pieds, quatre pouces et une ligne de face à la rue Dorgenois, trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la Promenade Carondelet, trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse et soixante seize pieds cinq pouces sur la ligne après la rue Broad, tous plus ou moins d'après un plan de J. F. Braun, voyer daté le 12 janvier 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 sept—30—oct 7 14 21 28—nov 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Vaughan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,811—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Triton, maintenant rue Delord, les rues Calliope, Dryades et Remparts, anciennement rue Hercules, et désigné par le No 5 sur un certain plan du même et d'autres lots, dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 1er mai 1852, et déposé pour référence, au bureau de T. O. Stark, notaire, comme plan No 106. Le dit lot mesure d'après le dit plan, trente-cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Dryades, quarante neuf pieds six pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du côté vers la rue Calliope et cent vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté opposé vers la Promenade Triton, maintenant rue Delord, attenant au lot No 4 sur le dit plan. Ensemble avec 29 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanti et attaché à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de $522, montant de contributions sur les dites actions du fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1886 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera, en outre le résidu de la dite dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais est sujette à être demandée, conformément à la charte et aux lois de la Banque, à savoir : la somme de $2,088, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et à ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Sept—9 16 23 30 oct 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs. L. Mello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,760—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les No. 5 et 28 dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St Pierre; les dits lots mesurent comme suit : Le lot No 5 mesure vingt pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 4, 6 et 28; et le lot No 28 mesure vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 5, 27 et 29, conformément à un plan déposé aux bureaux de la Navigation Company of Orleans; ensemble avec tous les bâtisses et améliorations sur les dits lots, et les droits, voies, etc. qui y appartiennent, ensemble avec 101 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de dix-huit cent dix-huit dollars, le montant des contributions sur les dites actions au fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $202 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dite dette du fonds-capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais qui est sujette à être demandée, conformément à la charte et lois de la Banque; à savoir : la somme de sept mille deux cent soixante douze dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29 oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs. Geo. W. Purcell et Ed. M. Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 30819.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de George W. Purcell et Edward M. Purcell ou de la succession du dit Edward M. Purcell à la propriété foncière ci après décrite, savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Troisième, St Patrick et Quatrième, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan du dit îlet fait par C. A. Hedin voyer, daté du 5 juillet 1852, déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun trente et-un pieds trois pouces de face à la rue St-Denis sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Première et Sorapuru; le dit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Sixième et Colisée, désigné par le No 7 et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Washington sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
11 sept—11 18 25—2 9 14 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adélaïde Cannon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 30,868.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie de cette ville, formant le coin des rues Commune et Tréme, (et les autres rues étant Marais et Gasquet,) désigné par le No 1 de l'îlet No 12 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 avril 1828 et déposé pour référence en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, par un acte daté le 6 décembre 1833. Le dit lot de terre mesure, mesure française, quatre-vingts pieds de face à la rue Commune, quatre vingt-deux pieds, onze pouces de face à la rue Tréme par quatre-vingt dix huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, et cent six pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 3; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations droits et privilèges ci-après attachés. Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, à savoir la somme de douze cents dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an du 1er avril 1875, et une autre somme de deux mille cent dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme à partir du 1er décembre 1875, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $50 de cette somme à partir du 1er décembre 1876, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1886 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque à savoir : la somme de $7,200, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Contenu et Installations, etc., du local connu comme le CHALMETTE ATHLETIC CLUB, Comprenant Meubles, Tables de Billard et Pool, Installations de Buvette, Piano, Appareil pour Gymnase, etc.

Armand Dacosta vs Chalmette Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,00[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 15 octobre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local connu comme le "Chalmette Athletic Club," situé dans l'îlet borné par les rues Jourdan, Charbonnet, North Peters et Delaronde :

Tout le contenu du dit local, comprenant un grand assortiment de meubles de salon de velour, tables de billard, tables de pool, porte chapeaux, glaces, tapis, nattes, table à extension; aussi, un piano, bancs, chaises, petites armoires (lockers); aussi, installations pour buvette, miroirs et faïence, et liqueurs et vins assortis, etc. Ensemble avec poulies, dumb bells et autres appareils pour gymnase, etc., et autres nombreux articles, etc.; le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—4 8 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry Charbonnet, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,809—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, St Philippe et Royale, désigné par la lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Doriocourt, ex notaire.

Le dit lot ayant dix neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, vingt-et-un pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne du fond, cinquante et un pieds six pouces de face sur un couloir ou allée qui est en commun au lot de dit ci dessus et au lot adjacent; laquelle allée en commun est de quatre pieds de large; trois pieds un pouce cinq lignes sur une ligne s'ouvrant obliquement vers la rue St Philippe, puis courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant sans réserve. Ensemble avec 87 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en garantie et attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation des plaignants, savoir la somme de six cents quatre-vingt dix piastres, avec 10 0/0 d'intérêt par an du 1er décembre 1879, montant du dit prêt sur actions [stock loan] et une autre somme de quinze cent soixante-six piastres, le montant des contributions sur les dites actions de stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889 et les frais de procédures et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire du capital [mortgage stock debt], dette non due encore mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent soixante-quatre piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens sous la charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Catharine Wesenbach et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 8 de la rue Palmyre, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte, situé dans le 1er district de cette ville, désigné par le No 28 du carré d'îlet No 21 borné par les rues Claiborne, Palmyre, Derbigny et Gasquet, ci devant Jackson, selon un plan de Joseph Pilié, voyer de la 2me municipalité, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay ancien notaire en cette ville; le dit terrain mesure [illegible] pieds américain, [illegible] de face à la rue Palmyre [illegible] Ensemble avec 50 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisie dans le susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux cent quatre-vingts dollars, le montant du dit prêt sur les actions avec 10 0/0 d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1880, et la somme additionnelle de $900, montant des contributions sur les dites actions, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100, du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889 et avec les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir : la somme de trois mille six cents dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29—6 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Bernard Brink et d'Elizabeth Wessing, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 4151.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Joseph Wessing à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Wessing à la propriété ci-après décrite, savoir : 1° Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Général Taylor, Austerlitz, Chestnut et Colisée, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit : le lot No 1 forme le coin des rues Chestnut et Austerlitz, et mesure trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur et façade à la rue Chestnut de quatre-vingt-quatorze pieds, onze pouces et trente-deux pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor et quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur la ligne du lot No 2 et le lot No 2 a trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur la ligne du lot No 1 et quatre-vingt six pieds six pouces sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3 a trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de quatre-vingt six pieds sur le côté du No 2 et quatre vingt-deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 4. Le lot No 4 a trente deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de quatre-vingt deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 3, et soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a soixante trois pieds de face à la rue Austerlitz, soixante-trois pieds six pouces de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du No 4, et soixante neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 6. Le lot No 6 a soixante quatre pieds de face à la rue Austerlitz, et soixante-quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de soixante-neuf pieds sept pouces sur la ligne du lot No 5, et une profondeur et façade à la rue Colisée de soixante-un pieds un pouce et forme le coin des rues Austerlitz et Colisée;

2° Aussi la propriété au nom de Joseph Wessing dans l'îlet No 214, borné par les rues Delachaise, Magasine Allée et Live Oak, désigné par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 et mesurent suivant le dit plan comme suit, savoir : le lot No 5 vingt-huit pieds de face à la rue Magasine sur cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 forme le coin des rues Magasine et Delachaise et a vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Magazine, trente-sept pieds un pouce et trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Delachaise et cent vingt-huit pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Veuve Guiseppe Cassetta.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,794 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal No 474 et borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné par le numéro 7 sur un plan tiré par C. A. Hedin, architecte, le 22 août 1860, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, suivant le dit plan, trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent pieds quatre pouces sur une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 sept—3 13 17 24—oct 1er 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six terrains rues Perdido, White et à Carrollton.

Succession du Dr Jotham Potter, décédé.

A l'encan, à douze mois de garantie.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 juin 1890, Dossier No 29,68[illegible], pour le compte de la succession de Jotham Potter, décédé, à l'encan, il sera vendu :

Rue Perdido.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 614, borné par les rues Perdido, Gravier, White et Dupré, désigné par le No 1, qui mesure 28 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 615, borné par les rues Perdido, Poydras, White et Dupré, désigné par le No 25, qui mesure 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue White de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Perdido et White.

Rue Monroe, Carrollton.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville [Carrollton], dans l'îlet No 114, borné par les rues Monroe, Léonidas, Zimple et Troisième, désignés par les Nos 36 et 37, lesquels dits lots se touchent et mesurent ensemble 61 pieds de face à la rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur.

4° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'îlet No 140, borné par les rues Monroe, Mary, Levée et Quatrième, désignés par les Nos 39 et 40, qui se touchent et mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions—Ceci étant la deuxième et dernière adjudication de cette propriété, elle sera vendue à une garantie de douze mois pour ce qu'elle rapportera; les acquéreurs de ces différents lots devant payer comptant assez d'argent pour payer les frais de cette vente, savoir, à peu près $40 en tout.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire aux frais des acquéreurs, qui assumeront les taxes de 1890 en outre de leur enchère.

4 oct—4 12 18

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Successions de James Dillon et de Catherine Dillon, sa femme, tous deux décédés, consolidées.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur. — Bureau No 12 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 1er novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 29 septembre 1890, dans l'affaire des successions de James Dillon et de Catherine Dillon, sa femme, tous deux décédés, consolidées, Dossier Nos 28,796 et 29,857, il sera vendu à l'encan :

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sept ème district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 124, borné par les rues Burdette Adams, Troisième et Zimple, et sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour, la maison est bien tapissée, la cour pavée, à fleurs et arbres fruitiers, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en présentant 10 0/0 pour comptant sur les lieux.

Les taxes de 1890 devant être payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1 Oct—1 5 12 19 26—nov 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double de choix Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa, entre St-André et Joséphine.

Successions consolidées de M. Donnelly et de Bridget Degnan, son épouse.

A crédit. Longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—SAMEDI 25 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E actuellement absent en congé, en date du 1[illegible] [illegible] et Bridget Degnan son épouse, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan :

Cottages rue Chippewa.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, St-André et Joséphine, mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de façade rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds, 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cot age double en bois couvert en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc., donne un loyer de $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit portant 8 pour cent à intérêt à partir de jour de la vente et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les taxes devront être payées par le vendeur pour l'année courante et un dépôt de 10 0/0 sera fait par l'acquéreur sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Sept 21—21 28—oct 5 12 19 25

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente :		
Sur risques d'incendie............	$147,858 77	
Sur risques maritimes..............	3,169 45	
Sur risques de rivières..............	7,047 92	
Total des primes.	$158,076 14	
Moins,—Primes non acquises..........	42,917	
Primes nettes acquises au 31 mai 1890		$115,159 14
Pertes payées :		
Sur risques de feu.....	55,[illegible] 76	
Sur risques maritimes	238 16	
Sur risques de rivières......	2,322 87	
Taxes et dépenses, moins intérêts........	17,[illegible] 56	
Réassurances et primes rendues......	12,369 31	
		89,271 38
Profits............		$25,887 76
La Compagnie possède l'actif suivant :		
Propriétés foncières.	$232,962 97	
Actions de banques, de chemins de fer, et autres......	90,192 55	
Billets garantis par hypothèques et nantissements......	56,086 39	
Billets recevables......	54,102 87	
Primes en cours de collection..........	16,812 17	
Certificats 8 0/0 de ville..........	20,966 00	
Jugements sur billets hypothécaires......	4,385 00	
Argent comptant	19,063 26	
		$494,573 21

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

F. POURONY, Président

JULES MONREBUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 28me jour de juin 1890.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

O. A. Chaffraix, M. W. Smith,
Aristide Hopkins, Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare, Alden McLellan,
Paul Capdevielle, W. H. Bofinger,
Henry C. Boucher, Jayme Magi,
A. Xiques.

29 juin—1m

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées :

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert B. win, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

1er mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente continuée.

THE NEW ORLEANS HOUSEHOLD SUPPLY COMPANY, LIMITED, (en liquidation).

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,828.

LUNDI, 6 octobre 1890, à 11 heures A. M. En magasin No 73 rue du Camp, il sera vendu—

La balance du stock de la susdite compagnie, comprenant en partie, stoves de gasoline et d'huile de charbon, lampes pendantes et autres, lanternes, sarbotières, échelles, vaisselle, verrerie, ferblanterie et articles de granit, etc., etc.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
4 oct—2f

PAR SPEAR & ESCOFFIER

DOUBLE CORPS DE LOGIS,

Nos 247 et 247 1/2 rue St-Philippe, près Claiborne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, il sera vendu à

La Bourse d'Encan St-Charles, soubassement Rotonde de l'Hôtel St-Charles,

Rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune—

Un lot de terre avec les bâtisses, améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District, dans l'îlet No 203 borné par les rues **St-Philippe, Ursulines, Claiborne et Derbigny**, mesurant 27 pieds de face à la rue **St-Philippe**, sur 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un double corps de logis avec quatre chambres, bâtisses au fond ayant deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., connu par les Nos municipaux 247 et 247 1/2 rue St-Philippe.

Termes et conditions.—1/2 ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets datés à partir du jour de la vente, portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et toutes les autres clauses de garantie usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement, au dessus du prix d'adjudication, des taxes de 1890 et un dépôt de 10 0/0 de son enchère avec l'encanteur pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 oct—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Patrick W. Reed et sa femme.

No 30,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan **St-Charles**, rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue **St-Charles**, entre **Commune et Gravier**, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 août 1890, pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Belleville dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 20, dans l'îlet No 15, borné par les rues **Elmira, Chestnut, Evelina et Market**, le dit lot mesure 30 pieds de face rue **Elmira** sur une profondeur de 12[illegible] pieds. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par le numéro municipal 117 rue Elmira.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE,

No 152 rue Rousseau, entre Sorapuru et Philip.

Succession de James Dorsey.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,864.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 25 octobre 1890 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, soubassement de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon F. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent en congé daté du 19 septembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Rousseau, Sorapuru, Philip et Tchoupitoulas**, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 81, sur un plan de H. Grant daté le 2 février 1844, dans les actes de L. R. Kenney, ancien notaire, lequel dit lot mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue **Rousseau**, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. [illegible] municipal 152 rue **Rousseau**, ayant 3 chambres [illegible] une chambre, citerne, lieux d'aisances, jardin de côté etc. etc.

Conditions Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur

20 sept—20 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Cottage

Retiré de la rue

No 157 rue Troisième, entre Laurel et Constance.

Succession de Anthony Ritter

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,554.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, soubassement de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du [illegible] septembre 1890 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Troisième, Deuxième, Laurel et Constance**, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Louis A. Pilié, député voyer, le 3 novembre 1879, mesurant au pied américain 18 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue **Troisième** sur une profondeur de 111 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, étant composé de la portion la plus près de la rue **Laurel** du lot original désigné par le No 23 de l'îlet No 52, étant la même propriété qui a été acquise par feu Anthony Ritter de Louisa A. J. Handy, acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 23me jour de juillet 1887, enregistré au bureau de transfert, livre 126, folio 802.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie sur le devant, 5 chambres et un cabinet, deux caves en fer, water works, hangar dans le fond, lieux d'aisances, etc., etc., connu par le numéro municipal 157 rue Troisième.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du **mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial** du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—**Romans, feuilletons inédits** des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint **un supplément littéraire** de douze colonnes, qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT :

Six Mois,	Douze Mois
16 FRANCS.	30 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT :

Trois Mois,	Six Mois,	Douze Mois
FR. 15.	FR. 30.	FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration :

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.

8 sept—1f [illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 29 859.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon. — SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 2 octobre 1890, nous procéderons à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit, à savoir, le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci dessus, mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10; lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, et mesurent comme suit : Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 134 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche audit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant situés dans le premier district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains mesurent comme suit : Les Nos 30 à 32 inclusivement se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Galvez, sur 122 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur; le terrain 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur et trois lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur; et privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente. Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 oct—4 11 18 25—1 5 8 nov

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des Terres dans la Paroisse Pointe-Coupée.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er novembre 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 août 1890 et d'un ordre amendé de la dite cour en date du 29 septembre 1890, dans l'affaire de la succession de R. H. Bayley, Dossier No 1,434 il sera vendu à l'encan, sujet aux droits des défendeurs dans l'affaire intitulée W. M. Bayley jr. exécuteur, vs Gaspar Deitrichs, No 1, [illegible] du Dossier de la Dix-neuvième Cour Judiciaire de District, paroisse Pointe-Coupée, à savoir—

Tout et particulièrement ce certain morceau de terre, situé sur le Racourci Point dans la paroisse Pointe-Coupée, Etat de la Louisiane, étant 787 56-100 acres à étendu plus ou moins, et subdivisé comme suit : le tout situé dans le township 2, du rang 9 est, du district sud est de la Louisiane, à savoir :

Le tout de la section 29 ayant 109 79/100 acres plus ou moins. Le tout de la section 32 ayant 211 30/100 acres plus ou moins; toute cette partie de la section 27 s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit savoir : Commençant au coin nord-est de la dite section puis vers le nord 4—[illegible] degrés ouest, pour obtenir un point de départ, et de là vers le sud 89 degrés ouest à la Vieille Rivière (Old River), le dit morceau de terre mesure 271 87/100 acres, plus ou moins. Toute cette partie de la section 28, s'étendant sud d'une ligne établie comme suit, savoir : Commençant au coin sud-est de la section 28, s'étendant sud 89 degrés, cinquante-quatre minutes, west vers Old River, excepté, cependant, une certaine partie du coin nord est du dit morceau de terre, actuellement occupé par N. P. Anderson, et mesurant 29 35/100 acres plus ou moins. La portion de la section 28 maintenant en vente, ayant 175 66/100 acres plus ou moins; ensemble avec tous les alluvions et tous les droits de batture en face des terres ci-dessus décrites sur le Mississipi et le Old River.

Conditions—Un quart comptant, le reste en trois paiements égaux, à faire, en un, deux et trois années après la date de la vente. La partie à crédit garantie par des billets portant 8 0/0 par an d'intérêt et lien de vendeur et hypothèque. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles, y compris la clause non aliénando, honoraires d'avocat à 5 0/0 pour clore l'hypothèque à échéance.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.

30 sept—30—oct 4 11 18 25—nov 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle résidence en bois à deux étages, coin sud-est des rues Chestnut et Peniston.

ET

Jolie cottage double, rue Peniston, entre Camp et Chestnut.

Succession de Mme G. M. Hillyer.

No 24,904.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 2 septembre 1890 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° La belle résidence à deux étages, bâtie en style moderne, retirée de la rue, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et General Taylor, sur deux certains lots de terre désignés comme lots un et deux sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Peniston, et mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur, et le lot No 2 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur, le tout entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit plus haut, contenant plusieurs appartements au premier étage et au second étage, chambre à bain, dépendance, etc., un grand gazon, arbrisseaux, d'ornements et terrain de surplus.

2° Le joli cottage double retiré de la rue contenant 10 chambres, dépendances etc., sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peniston, Amelia, Chestnut et Camp, mesurant 40 pieds de face à la rue Peniston, 111 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Camp, 111 pieds 2 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Chestnut et 40 pieds dans le fond, étant composé de tout le lot A et 11 pieds 6 pouces et la portion attenante du lot B, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 17 décembre 1887; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit ci dessus. La propriété est située dans une des meilleures portions du Sixième District et est admirablement située soit comme placement ou résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, datés du jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la dite date jusqu'au parfait paiement. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets; les améliorations devant être assurées et les polices transférées au détenteur des billets; les acquéreurs devant assumer, en outre du montant de leurs enchères, toutes les taxes pour l'année 1890, l'acte de vente devant contenir la clause de "non alienando," et aussi toutes les autres clauses usuelles de garantie; 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

7 sept—7 13 20 27—oct 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix dans le Premier District.

Dans l'affaire de Peter Johnson vs August Bernan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 30,263.

Vente pour effectuer un partage.

PAR ONORATO & STUART.—Charles D. Stuart, encanteur — Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, décrétant un partage dans cette affaire rendu le 2 juin 1890 et signé le 6 juin 1890 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters, Julia et Commerce, désigné par le No 118, formant l'encoignure des rues St-Joseph et Nouvelle Levée, maintenant Sud Peters et mesurant en mesure américaine. 17 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, maintenant Sud Peters, 17 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Joseph.

Voyez le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, ou à un an à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 sept—16 20 27—oct 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur dans la portion commerciale de la ville.

Nos 106 et 108 rue St Charles entre l'Allée Commerciale et Poydras.

Aussi, propriété de valeur dans la paroisse Catahoula.

Aussi un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Deux (2) terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier district de cette ville carré d'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, Camp et l'Allée Commerciale; lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 23 pieds, 10 pouces et 5 lignes de façade rue St-Charles, entre lignes parallèles et portent les numéros municipaux 106 et 108 de la rue St-Charles. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à quatre étages, portant le No 106 de la rue St-Charles et est occupée comme maison de pension et le restaurant **Fred's House.**

Les améliorations au No 108 de la rue St-Charles sont une bâtisse à façade en briques à deux étages, la partie supérieure de laquelle fait partie de la maison de pension du No 106 de la rue St-Charles, et dans la partie inférieure est établi un salon de coiffure.

2° La moitié indivise de l'intérêt dans une propriété foncière située dans la paroisse Catahoula, en possession d'un insolvable en indivis avec Sam Houston, le titre de laquelle est supposé être au nom de Sam Houston.

3° Un lot de comptes courants, réclamations, billets, etc., le tout conformément à un tableau enregistré.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions : Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit ou à un an au gré de l'acquéreur. La partie à crédit payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de garantie 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour l'éventualité d'un procès pour leur perception et [illegible] [illegible] paiement des [illegible] [illegible] et les taxes. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Les actes de vente pardevant W. O Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Conditions pour les effets mobiliers—Cash sur les lieux.

1er oct—1 4 11 18 25—1 5 8 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Mme Amélia A. Sarazin.

Résidence de famille à deux étages délicieusement située dans le meilleur emplacement d'Alger. No 3[illegible] rue Lavergne [illegible] [illegible] Lots, etc., aussi meubles et effets mobiliers

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 30,852.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division C siégeant à la place de l'Honorable Fred. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 11 septembre 1890, nous procèderons à la vente pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lavergne, av. Barthélemy, Peters et [illegible], désigné par le No 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, pied français. Les bâtisses ci dessus sont désignées par le numéro municipal 39 rue Lavergne.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Barthélemy, Peters et [illegible], désigné par le No 14 de l'îlet No 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds, au pied français.

A la même heure et au même emplacement, nous vendrons tous les meubles de maison et effets mobiliers conformément à un ordre déposé au bureau de W. H. Seymour, notaire.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir le plan à la Bourse.

12 sept—12 14 20 27—oct 4 11 18.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à deux étages située dans un quartier central.

No 317 rue Baronne, entre les rues Calliope et Clio.

Dans l'affaire du mineur William James Hare.

No 30,866—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 176 rue Commune.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et de conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 septembre 1890, et rendu dans la susdite affaire—

La résidence désirable à deux étages, bien située, No 317 rue Baronne, entre Calliope et Clio, îlet borné par la rue Carondelet, ayant de grandes galeries doubles devant et sur le côté, 3 grandes chambres au rez-de-chaussée et 4 appartements au premier étage dans la maison principale, 2 chambres dans une cuisine en briques détachée de la maison, hangars pour bois et charbon, citerne, cour et allées élégamment pavées, etc. La résidence est éloignée du trottoir et des lignes des terrains, formant un jardin devant, planté d'arbres fruitiers et à ombrages et de fleurs. Le terrain est vaste, mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles laissant beaucoup d'espace pour des améliorations additionnelles, si on le désire. elle est centralement située et très confortable.

Conditions—comptant un la moitié comptant, le reste à un an de crédit en billets, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les autres clauses de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Bengel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et vacante bien située,

A l'encoignure Camp et Peniston.

Dans un district se développant rapidement.

Succession de Jean B. Brun.

No 30,769.—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 25 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en congé, daté le 13 septembre 1890, et rendu dans la succession ci dessus :—

La résidence cottage en bois et trois terrains de choix contigus, coin des rues Camp et Peniston, dans l'îlet autrement borné par les rues Général Taylor et Chestnut, désignés par les Nos 15, 16 et 17 sur un plan dressé par Pacquet & Crampes, daté le 20 novembre 1868, et déposé au bureau de Hugh Madden, ci devant notaire, d'après lequel plan les dits lots mesurent comme suit : Les lots Nos 15 et 16 chacun 32 pieds de face à la rue Camp sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17, 32 pieds 4 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Peniston de 115 pieds. La résidence contient 4 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans les bâtisses du fond, hangars, citerne, écurie, etc. La location est supérieure, étant dans une section de la ville s'améliorant constamment et à proximité de plusieurs résidences modernes, donnant la meilleure garantie de permanence et de valeur futures.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant intérêt de 8 pour cent par an, avec toutes les clauses de sécurité usuelles; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété dans la ville de Slidell.

Succession de G. B. Sharbero—No 27,114.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 novembre 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1890—

Un certain îlet de terre situé dans la continuation de la ville de Slidell, paroisse St Tammany, conformément à un plan croquis et arpentage de J. J. B[illegible], de cette paroisse, désigné comme îlet No 25, comprenant 14 lots, lequel îlet est borné au Nord par la rue Robert, au Sud par B[illegible] à l'Est par le Vinet & La. Agricultural Co., et à l'Ouest par la rue Troisième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire.

4oct—4 11 18 25—1 8 nov.

Charmante demeure rue des Champs-Elysées, No 287 entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Charles Sundmacher.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 30,796.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 18 octobre 1890 il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 septembre 1890, la propriété suivante savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, 8me ward, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, mesurant 29 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue des Champs Elysées sur 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une jolie petite résidence, récemment construite, couverte en ardoises, ayant un corridor d'entrée sur le côté, trois chambres, de salle à manger et cuisine, galerie sur rue, sur le côté avec persiennes, hangar sur le derrière attenant à la maison avec deux citernes au dessous, porte cochère, écurie, remise, hangar, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.; le tout en parfait état—et conformément au plan qui se a exposé à la Bourse

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Préot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur afin de garantir son adjudication.

14 sept—14 20 27—oct 4 11 18

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 30,763 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

James Clark & Cie. vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, au magasin Nos 27 et 29 rue Natchez, entre les rues Magazine et Camp premier district, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 1er octobre 1890 et à moi adressé 31 sacs de café, meubles de bureau, coffre fort, balance à plateforme beau comptoir de café avec tiroirs complet, etc. etc.

Conditions—Strictement comptant.

3 oct—3 9 12 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. D. Kenton et de Mme Marie A. Kenton, son épouse.

No 28,717—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, à une [illegible] en congé, [illegible] 5 septembre 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci après décrite savoir.

1° Un morceau de terre comprenant deux terrains situé dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Delachaise, Camp Macon [illegible] et l'avenue de la Louisiane, ayant 50 pieds 2 pouces de façade rue Delachaise, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit plan annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire en cette ville, le 17 octobre 1878, par les lettres B et D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un tiers de deux cent cinq terrain de Bender en cent cinq (105 5/100) acres, plus ou moins à prendre de la partie nord de dit morceau de terre en corps, la ligne de séparation au sud devant s'étendre parallèlement avec la ligne nord du morceau de terre primitif borné au sud par la propriété de Wm. Burnett, à l'est par la même propriété, etc, et au nord par une portion de terre vendu à Romero (Voir le 6 août 1870, et à l'ouest par la propriété de J. A. Phillips ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant C. G. Roberts, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 sept—14 20 27 oct 4 11 18

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Schuyler B. Steers.

No 22,811.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Les deux tiers indivis, titre et intérêt, dans la propriété de choix connue comme le Batture Warehouse No Un.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. O. H. Robinson, encanteur bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le [illegible] septembre 1890. Dossier No [illegible] pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, décédé, il sera vendu—

La part indivise des deux tiers [2/3] titre et intérêt dans une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, anciennement Nouvelle Levée, Delord, Calliope, anciennement Louisa, et Commerce, anciennement Pearl, mesurant, au pied américain, à cinq pieds et dix pouces et cinq lignes [53' 7" 5"] de face à la rue South Peters, anciennement Nouvelle Levée, cent pieds trois pouces [103' 3"] de face à la rue Delord, soixante-douze pieds six pouces et trois lignes [72' 6" 3"] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope, puis sur une ligne s'étendant sur une ligne diagonale, une autre profondeur de soixante cinq pieds [65'] puis sur une ligne s'étendant vers la rue Delord cinquante-cinq pieds quatre pouces [55' 4"] de profondeur, puis sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Delord six pieds trois pouces [6' 3"], puis sur une ligne s'étendant perpendiculaire à la rue Delord cent deux pieds dix pouces [102' 10"] de profondeur. Le tout et conformément à un plan dressé par Pilié et Deperully, voyers civils et architectes le 25 avril 1845 annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, en date du 1er mai 1865.

Aussi la part indivise des deux tiers (2/3) titre et intérêt d'un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que le lot ci dessus, désigné par le No deux sur un plan de Felix Grima, notaire en cette ville, et mesurant quarante pieds six pouces (40' 6") de face à la rue Delord quarante pieds six pouces [40' 6"] de largeur dans le fond et cent deux pieds dix pouces [102' 10"] de profondeur et touchant à la propriété ci dessus décrite sur le côté le plus près de la rue Commerce.

Aussi, la part indivise des deux tiers [2/3], titre et intérêt dans une certaine portion de terre, étant le site de l'ancienne Cook Sugar Refinery en cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, Pearl, Delord et Calliope, mesurant à peu près cent soixante-deux pieds dix pouces [162' 10"] de face à la rue Pearl et soixante trois pieds [63] de face à la rue South Peters et à peu près deux cent dix pieds [210'] de profondeur à travers l'îlet et en une ligne rompue sur le côté vers la rue Delord; la dite propriété est une portion que la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Traders de cette ville a acquise de la banqueroute de Paul Cook & Cie. par acte passé pardevant P. C. Cavellier, ancien notaire en cette ville, le 25 juin 1873, et qui est le dit acte la dite propriété est décrite comme onze [11] lots de terre, désignés par les Nos neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-neuf, vingt, et un et vingt-deux sur un plan par L. H. Pilié, en date du 23 décembre 1871. Une copie est annexée au dit acte. Les dits lots sont situés et mesurant comme suit ; à savoir :

Les lots Nos neuf à douze inclusivement mesurent chacun vingt pieds onze pouces [20' 11"] de face à la rue Pearl sur une profondeur de quatre-vingt seize pieds dix pouces [96' 10"] entre lignes parallèles et se touchent. Les lots Nos treize à quinze inclusivement se touchent et mesurent à savoir : le lot No treize, vingt et un pieds [21'] de face à la rue Pearl sur une profondeur de cent cinq pieds [105'], six pouces [6"], cinq pouces [27' 5"] sur une ligne oblique dans le fond, puis un angle et cinq pieds [5'] vers la rue Delord sur une ligne oblique, puis une profondeur de quatre vingt cinq pieds [85'] sur la ligne du lot No 14 [quatorze] et jusqu'à la rue Pearl, le lot No 14 vingt et un pieds [21'] de face à la rue Pearl, vingt et un pieds dix pouces [21' 10"] sur une ligne oblique du fond, quatre-vingt cinq [85'] pieds de profondeur sur la ligne du lots No treize et quatre-vingt dix pieds [90'] et six lignes [6"] de profondeur sur la ligne du lot No 15. Le lot No 15 mesurant trente sept pieds deux pouces [37' 2"] de face à la rue Pearl, cinquante pieds trois pouces [50' 3"] sur une profondeur aboutissant près de la rue Delord, vingt neuf pieds huit pouces (29' 8") sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Delord, puis une autre profondeur de quarante-six pieds six pouces [46' 6"], puis vingt huit pieds 8 pouces [28' 8"] sur la ligne du fond et puis une profondeur de quatre-vingt-dix pieds six pouces [90' 6"] sur la ligne du lot No 14 et jusqu'à la rue Pearl. Le lot dix neuf est situé dans le fond de lot No douze et mesure vingt pieds onze pouces [20' 11"] sur la ligne du fond du lot No douze, neuf pieds [9'] de profondeur sur le côté près de la rue Delord, trente-six pieds six pouces [36' 6"] sur une ligne oblique du fond—trente-neuf pieds, quatre pouces [39' 4"] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope. Les lots Nos vingt, vingt-un et vingt deux se touchent et lots Nos neuf, dix et onze dans le fond et mesurent, chacun, vingt un pieds six pouces [21' 6"] de face à la rue Peters, vingt pieds et six pouces [20' 11"] de largeur dans le fond sur la profondeur suivante :

Le lot No vingt, cent douze pieds quatre pouces et trois lignes [112' 4" 3"] sur la ligne du côté vers la rue Delord, cent neuf pieds dix pouces et quatre lignes [109' 10" 4"] sur la ligne du lot No vingt-un. Le dit lot No vingt-un a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt et cent sept pieds quatre pouces et cinq lignes [107' 4" 5"] sur la ligne du lot No vingt deux et le dit lot No vingt deux a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt-un et cent quatre pieds dix pouces et six lignes [104' 10" 6"] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés, situées, et tous les droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, étant la propriété connue comme la Batture Warehouse No 1. De laquelle propriété un plan a été fait par Hunter Stewart, député voyer de ville, le 1er septembre 1890, et la dite propriété a été acquise comme il est dit dans l'inventaire.

Conditions—Comptant. Les vendeurs devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1890 jusqu'à la date de vente. L'acquéreur devant assumer la proportion des taxes à partir de la date de vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

10 sept—10 13 20 27—oct 4 11